

MON PALMIER EST CONTAMINÉ, QUE DOIS-JE FAIRE ?

PAPILLON PALMIVORE

Déclarer son palmier à FREDON par email ou par téléphone.

LUTTE PRÉVENTIVE

PAR SOI-MÊME :

*Traitement à base de nématodes entomopathogènes.

PAR UN PROFESSIONNEL AGRÉÉ :

*Traitement avec une spécialité commerciale autorisée pour l'usage.

*Protection prophylactique à base de Glu.

LUTTE CURATIVE

*Traitement à base de nématodes entomopathogènes.

*Nettoyage des galeries par curetage mécanique.

*Abattage des palmiers dépérissants.

CHARANÇON ROUGE

Déclarer obligatoirement son palmier à la mairie, au Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ou à FREDON.

En zone contaminée (= autour des foyers), la surveillance par une personne enregistrée à la DRAAF est obligatoire. ([Liste disponible sur le site de la DRAAF](#)).

Comment savoir si je suis en zone contaminée ? Se référer à [la carte FREDON PACA](#).

LUTTE PRÉVENTIVE

PAR SOI-MÊME :

*Traitement à base de nématodes entomopathogènes.

PAR UN PROFESSIONNEL AGRÉÉ :

*Traitement avec une spécialité commerciale autorisée pour l'usage.

En zone méditerranéenne, les traitements préventifs des palmiers ne sont plus obligatoires.

LUTTE CURATIVE

Abattage ou assainissement des palmiers atteints par un professionnel habilité.

*Se référer à l'instruction technique (réf. réglementaire : DGAL-SDQSPV/2019-531).



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

GARDEZ VOS PALMIERS EN BONNE SANTÉ

LE PAPILLON PALMIVORE

Paysandisia archon



LE CHARANÇON ROUGE

Rhynchophorus ferrugineus



SOYEZ VIGILANTS



OVS

FREDON PACA - Antenne du Var
224 Rue des Découvertes - 83390 Cuers
04 94 35 22 84
accueil-cuers@fredon-paca.fr
www.fredon.fr/paca



Service Régional de l'Alimentation - DRAAF PACA
132 Boulevard de Paris - 13000 Marseille
04 13 59 36 00
[formulaire de contact](#)
www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr



www.maregionsud.fr

LE PAPILLON PALMIVORE

Lépidoptère spécifique au palmier. Il s'attaque à plus de 20 espèces de palmiers mais on le trouve plus particulièrement sur palmier nain, palmier de Chine et palmier *Phoenix sp.*

POUR LE RECONNAÎTRE



- Chenille blanchâtre de 8 cm maximum, 3 paires de vraies pattes
- Cocon formé comme un fagot
- Adulte : ailes antérieures brunes, ailes postérieures oranges, blanches et noires. Envergure de 10 cm

POUR POSER UN DIAGNOSTIC



- Perforations sur palmiers
- Dessèchement prématuré des palmiers
- Développement anormal des palmiers centrales



- Galeries visibles à la base des palmiers
- Présence de sciure agglomérée sur le stipe (tronc)



- Exuvie observable sur le stipe



LE CHARANÇON ROUGE

Coléoptère invasif spécifique au palmier. Il affectionne particulièrement les palmiers des canaries et dattier.

POUR LE RECONNAÎTRE



- Larve jaunâtre sans pattes pouvant atteindre 5 cm
- Cocon tissé comme une bobine de fil
- Adulte orangé mesurant 2 à 4 cm

POUR POSER UN DIAGNOSTIC



- Encoches sur palmiers
- Chutes anormales de palmiers verts
- Désaxement des palmiers du pinceau central
- Présence de sciure et/ou de cocons à la base des palmiers



- Galeries visibles à la base des palmiers
- Palmiers centraux affaiblis et desséchés



Ce ravageur est classé comme organisme réglementé, il est donc obligatoire de déclarer sa présence et de faire procéder à son élimination par un professionnel agréé.

Pour plus d'information sur la réglementation :

www.fredon.fr/paca

www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr